



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SERVICE**  
Vie Economique –  
Artisanat et Commerces

**DELIBERATION**  
**N°2024/n°40**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents : 25**

**Abstention : 31**

DATE D'AFFICHAGE  
**21 juin 2024**

DATE DE CONVOCATION  
**19 juin 2024**

**OBJET:**

**Mise en place d'un règlement  
concernant le concours "Boostez votre  
pouvoir d'achat" et de bons  
d'achat au profit des  
commerces de la ville de  
Bruay-sur-l'Escaut**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Lille dans un délai de  
deux mois à compter des formalités  
de publication et de transmission en  
sous-préfecture.  
Le tribunal administratif peut être  
saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par  
le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le **04/07/2024**

ID : 059-215901125-20240627-D40\_2024-DE

**SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le Jeudi vingt sept juin à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de :** Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents :** Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. JEZEK Christophe, Mme DYTRYCH Anne, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration :**

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle  
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla  
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal  
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain  
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration M. BROGNIET Patrick  
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick  
**Absents excusés :** M. Julien BECOURT – M. Frédéric MUSY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'importance de soutenir le commerce local et la nécessité de promouvoir le dynamisme économique et commercial des fêtes de fin d'année en valorisant les commerces de proximité,

Considérant la volonté de renforcer le pouvoir d'achat des habitants de notre ville,

Considérant que dans ce cadre la commune a engagé une action innovante de soutien au commerce local par la mise en place d'un concours intitulé « Boostez votre pouvoir d'achat »,

Considérant que pour ce faire la commune de Bruay-sur-l'Escaut délivre et prend en charge financièrement des bons d'achats à destination des foyers fiscaux de son territoire, à dépenser chez les commerçants participants,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Vie Economique, Commerce et Artisanat en date du 13 juin 2024.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du concours "Boostez votre pouvoir d'achat" ci-annexé, et la mise en place de 38 bons d'achat d'une valeur de 25,00 euros au profit des foyers fiscaux de son territoire et d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

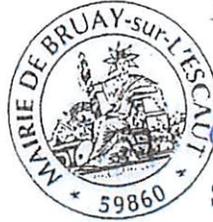
ID : 059-215901125-20240627-D40\_2024-DE

S'LO

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



S. DUHAMEL.

Signée le 03/07/2024  
Transmis en préfecture 03/07/2024  
Publié sur le site le 04/07/2024

## Règlement du Concours "Boostez votre pouvoir d'achat"

### 1. Organisateur :

- Le Concours "Boostez votre pouvoir d'achat" est organisé par la municipalité de Bruay-sur-l'Escaut, située à l'Hôtel de Ville-Place des Farineau-59860, ci-après désignée "l'Organisateur".

### 2. Objet du Concours :

- Le Concours a pour objectif de promouvoir les commerces locaux et de renforcer le pouvoir d'achat des habitants de la ville.

### 3. Lancement du Concours :

- Le Concours débutera le 30 septembre 2024.

### 4. Conditions de Participation :

- Le Concours est ouvert à toute personne résidant fiscalement à Bruay-sur-l'Escaut, sans limite d'âge.
- Les personnes mineures ne sont pas admises à participer au jeu-concours.
- Les bulletins de participation doivent être déposés dans les urnes des commerçants participants ou à la mairie avant le 11 octobre 2024. Toute information incomplète et ou illisible sera considéré automatiquement comme nul.

### 5. Période de Participation :

- La période de participation s'étend jusqu'au 11 octobre 2024.

### 6. Tirage au Sort :

- Le tirage au sort aura lieu le 17 octobre 2024.

### 7. Dotations :

- Les dotations du Concours consistent en des bons d'achat d'une valeur de 25,00 € à dépenser chez les commerçants participants (liste sur demande à [conomie@bruaysurescaut.fr](mailto:conomie@bruaysurescaut.fr)).

### 8. Critère de sélection :

- Lors du tirage au sort, un seul bulletin de participation par foyer sera retenu pour la distribution d'un bon d'achat. Les bulletins sans nom et adresses ne seront donc pas comptabilisés.

### 9. Attribution des Dotations :

- Les gagnants seront contactés par les coordonnées fournies sur leur bulletin de participation dans un délai de 7 jours suivant le tirage au sort.
- Les bons d'achat seront remis aux gagnants par la municipalité dans un délai de 30 jours suivant la confirmation de leur gain.
- La valeur totale des bons d'achat à gagner est de 950,00 €
- Les bons d'achat chez les commerçants devront être utilisés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2024.

### 10. Communication :

La communication autour de ce concours pour être faite dans :

- La presse locale
  - Les réseaux sociaux
  - Les commerces et l'association de Commerçants
- Liste non exhaustive

### 10. Traitement des Données Personnelles :

- Les données personnelles collectées dans le cadre du Concours seront utilisées uniquement pour la gestion du Concours et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans le consentement préalable des participants.

### 11. Responsabilité des Organismes :

- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de retard, ou de tout autre problème survenant lors de la participation au Concours ou lors de la remise des dotations.

### 12. Acceptation du Règlement :

- La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### 13. Dépôt du Règlement :

- Le présent règlement est déposé à la mairie de Bruay-sur-l'Escaut et peut être consulté sur le site internet de la municipalité.



Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le ..... / ..... 2024

Signature

Fait à Bruay-sur-

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 059-215901125-20240627-D40\_2024-DE

Escart le 2024  
S'LO  
Signature